

## LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTRÉAL, 2 SEPTEMBRE 1893

## SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Ledieu.—Nos gravures, par Jules Siat-Elme.—Bluet, par Bluet.—Merci, par J. St-E.—Poésie : A moi collègue, par J.-W. Poitras.—Etudes historiques, par G.-A. Dumont.—Biographie : J.-W. Poitras, par E.-A.-B. Ladouceur.—Primes du mois de juillet.—Poésie : A Mlle M.-L. V., par Henri B.—La belle Abigail, par Paul Heyse.—Mœurs et coutumes, par H. G.—Carnet de la cuisinière.—Le transport à la Mecque des cadavres des musulmans.—Notes et faits : Histoire de la table ; L'instruction en Europe ; Quel est l'âge le plus charmant de la femme ? ; L'âge des oiseaux, etc., par Le Chercheur.—Choses et autres.—Feuilletons : Les deux mariages de Cécile ; Les mangeurs de feu.—Charade ; Problèmes d'échecs et de dames.

GRAVURES.—Transportation à la Mecque des cadavres des Musulmans.—A travers le Canada : Vue de la citadelle de Québec ; Sainte-Anne de Beupré ; La basilique ; Chapelle-souvenir de l'ancienne église de Sainte-Anne ; La "Scala Santa."—Gravure du feuilleton.

## PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

## NOS PRIMES

## LE CENT-ONZIÈME TIRAGE

Le cent-onzième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois d'AOUT), aura lieu samedi, le 2 SEPTEMBRE, à deux heures de l'après-midi, dans nos bureaux, no 40, Place Jacques-Cartier.

Le public est instamment invité à y assister.



Un honnête homme vient de mourir.

C'était un commerçant qui, après des débuts pénibles, avait gravi les échelons de la fortune pour arriver à une fort belle position.

Riche depuis longtemps, il se souvenait des temps difficiles, se rappelait les jours de gêne, ne se croyait pas un génie parce que Plutus lui avait souri, et se faisait plaisir de venir en aide aux jeunes dont le zèle et le courage lui faisaient prévoir un brillant avenir.

Il y a quinze jours de cela, le hasard me fit rencontrer, un soir, deux jeunes gens qu'un ami commun me présenta et, tout de suite, l'un d'eux me dit, comme si je devais connaître l'idée qui l'obsédait :

—Ah ! monsieur, c'est une grande perte pour nous.

—Une perte, qui donc est mort ?

—Notre excellent patron, l'honorable Isidore Thibaudeau....

Son ami et lui parlèrent alors, s'interrompant l'un l'autre à tour de rôle, mais tous deux réunis dans la même pensée : celle de dire du bien de celui qui venait de disparaître.

Et ce sentiment vrai, désintéressé, profond, m'émût profondément.

Ces deux employés, en effet, n'obéissaient pas à une pensée ordinaire ; ils n'héritaient pas, n'avaient donc pas à faire parade de regrets de bien-séance ; ils ne pouvaient avoir non plus la prétention de s'acquérir les faveurs du successeur, puisque j'étais seul présent, non, ils regrettaient tout simplement leur patron et le disaient plus simplement encore, les yeux humides et le cœur débordant de reconnaissance par les souvenirs.

D'eux-mêmes à peine parlaient-ils, mais ils se complaisaient à redire ce que M. Thibaudeau faisait pour les malheureux.

—Ses pauvres, monsieur, si vous saviez comme il les aimait. Ils les considérait comme faisant partie de sa clientèle et la veille de sa mort, veille du jour où avait lieu, dans son bureau, le défilé des déshérités du sort, il dit à ceux qui se trouvaient près du lit : "Que diront mes pauvres demain, en ne me voyant pas au bureau ?"

L'un de ces lamentables gueux, compagnon d'enfance du riche commerçant, recevait deux piastres par semaine.

C'était une des autorités du haut commerce, c'est lui surtout que l'on venait consulter dans les cas difficiles et toujours son conseil était bon, juste, pondéré.

Il laisse une grande fortune, dit-on, cela m'est égal, mais ce qui ne peut être indifférent à personne c'est que son nom est sans tache et qu'il est même synonyme de probité et d'honneur.

C'est un bel héritage.

\* \* La France vient de rendre son verdict aux élections qui ont eu lieu, le 20 du mois dernier, et tout le monde reconnaît qu'il a été fatal aux monarchistes, qui sont en pleine déroute.

C'est la fin prévue depuis longtemps.

Les républicains ont remporté la plus belle victoire qu'il était possible de rêver, mais il faut reconnaître qu'elle est due en partie au rôle pacificateur du Saint-Siège, du pape Léon XIII.

"Ce rôle, dit le vicomte G. d'Avenel, il l'a poursuivi sans relâche, durant des années difficiles, malgré les récriminations, respectueuses dans la forme, quoique assez vives dans le fond, des monarchistes intransigeants qui reprochaient surtout au Souverain Pontife d'être mal renseigné sur la situation intérieure de la France ; à quoi le nonce actuel répondait avec une malicieuse philosophie :

"—Eh bien ! prenez un timbre-poste et écrivez-lui !

"Ce ne doit pas être une mince satisfaction, pour les catholiques, que de voir cette détente nouvelle dans les rapports de l'Eglise et de l'Etat, ces entrevues cordiales entre le président de la République et les cardinaux récemment promus, ces évêques allant saluer les ministres, non plus avec une politesse de commande, mais avec un langage loyaliste et affectueux. Il y avait longtemps qu'on n'avait vu un président du conseil faire son entrée solennelle dans une ville, assis dans sa voiture, à côté de l'archevêque, comme ce printemps, à Albi."

Ces réflexions sont parfaitement justes et on constate avec plaisir l'union qui existe entre le gouvernement républicain et le clergé. Il reste peut-être bien encore quelques récalcitrants, mais ils ne comptent guère.

J'ai vu avec regret, je l'avoue, la défaite de M. de Mun, dont je suis loin de partager les idées, mais dont j'admire le talent.

Et puis, on aime à avoir des adversaires de sa force, avec lesquels on peut discuter avec profit.

Si cela continue, il n'y aura bientôt plus personne en chambre pour dire que les républicains sont des athées, des canailles et autre balançoires du même genre.

\* \* Ce mot de verdict me fait souvenir d'une brochure que viennent de publier les docteurs G. Villeneuve et W. Johnston : "Les verdicts de la Cour du coroner du district de Montréal."

Il est constaté dans ce travail que, du premier janvier au trente juin de cette année, le Coroner a procédé à deux cent et une enquêtes, qui se sont terminées par les verdicts suivants :

Homicides.....	4
Suicides.....	12
Morts accidentelles.....	76
Morts naturelles.....	85
Morts de causes inconnues.....	24

Après avoir lu cette brochure, on en arrive à la conviction que trop souvent on attache si peu d'importance à la vie... des autres, qu'il semble inutile de rechercher la cause de la mort.

Dans un cas d'homicide, il n'y a pas eu d'autopsie, et la chose parut tellement étrange à l'honorable juge Wurtele, président la Cour d'assises, qu'il arrêta l'instruction du procès, sans même appeler les témoins à décharge, et commanda au jury d'acquitter le prisonnier.

"On compte douze verdicts de suicide. Cinq autopsies seulement furent pratiquées. Dans huit cas la mort est attribuée à l'ingestion de substances toxiques mais jamais l'analyse chimique des organes ne fut faite, ce qui rend la preuve médicale de l'empoisonnement très incomplète. Dans le cas d'empoisonnement volontaire, le jury s'est toujours contenté de la preuve circonstancielle, négligeant complètement de se prévaloir des recherches scientifiques."

Dans le chapitre consacré aux verdicts de mort accidentelle, le passage suivant est d'une importance exceptionnelle.

"Dans le cas d'un enfant, sur le seul fait qu'il avait été trouvé mort au fond d'un puits, on arriva à la conclusion de mort accidentelle par submersion. Le témoignage médical ne fait pas mention de la recherche de signes extérieurs de violence, et l'autopsie ne fut pas faite. Nous croyons que ces deux conditions étaient nécessaires pour écarter la possibilité d'un crime en face de l'absence de tout témoignage oculaire d'une chute accidentelle dans le puits.

"Nous relevons quatre verdicts de morts par inhalation de gaz d'éclairage. Ici, pas d'examen spectroscopique du sang, seule preuve absolue de ce genre de mort, pas d'autopsie, et dans un cas, absence même de tout témoignage médical. Dans le cas d'un individu trouvé mort dans son lit, dans une chambre d'hôtel, le fait seul qu'on avait constaté une forte odeur de gaz répandue dans la chambre parut suffisant au jury pour étayer un verdict de mort accidentelle par inhalation de gaz d'éclairage. Il est facile pour un meurtrier de cacher son crime en laissant après lui un bec de gaz ouvert, pour faire croire à une mort accidentelle. L'examen spectroscopique du sang peut seul faire briller la vérité."

Tout commentaire serait inutile.

"Un verdict assez extraordinaire est celui de mort naturelle de cause inconnue. On ne peut dire d'une mort qu'elle est naturelle, tant qu'on n'en a pas trouvé la cause. On a sans doute voulu dire par là qu'on ne s'était pas donné la peine de chercher la cause de la mort, mais qu'elle ne paraissait pas entourée de circonstances suspectes."

Je pourrais continuer les citations, mais il suffira pour mes lecteurs de lire la conclusion :

"Ce que nous avons constaté en passant en revue la preuve médicale devant la cour du coroner, prouve amplement combien cette preuve est incertaine en l'absence d'une autopsie et combien notre loi, qui fait de l'autopsie une procédure tout à fait exceptionnelle, est défectueuse. Cette loi peut certainement atteindre son but, qui est de réduire les dépenses au minimum possible, mais elle est propre à embarrasser le coroner et les jurés en les forçant d'agir sur des données incertaines."

C'est donc là une question qui, tout en intéressant le public en général, est surtout du ressort des législations qui ne manqueront pas de se rendre aux vœux exprimés par le Dr Georges Villeneuve et son confrère.

Le rapport des deux jeunes savants se termine par un éloge mérité du coroner, M. McMahon,